

CAP des Inspecteur – 08 mars 2018

SOLIDAIRES CCRF & SCL était représenté par :

Natacha GAUDEVIN (DDPP Puy de Dôme) ; Grégory CUQ (DDCSPP Tarn et Garonne) et Aline AUST (DDPP Moselle).

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 08 mars 2017
- Exploitation des tableaux de mutations 2018 ;
- Titularisation d'un inspecteur stagiaire
- Recours pour révision d'un compte-rendu d'entretien professionnel au titre de l'année 2016
- Questions diverses.

En introduction, Mme OUDOT a souhaité aborder plusieurs points :

- **Contexte global des mutations :**

Tout d'abord, dans le contexte actuel de suppression de 45 ETP pour 2018 et des nombreux changements effectués à la tête de la DGCCRF, elle a souligné que les effectifs cibles n'étaient pas complètement définis pour les structures déconcentrées, c'est pourquoi dans un premier temps, la gestion serait plutôt prudente pour les mutations. Elle a réaffirmé que la priorité est donnée aux agents déjà en place et donc aux mutations avant l'affectation des stagiaires sortis d'école. Mme OUDOT a également rappelé que le tableau de mutation est exploitable jusqu'à la fin de l'année et que des mutations pourront être prononcées en cas d'évolutions dans les effectifs réels des services (réussite à des concours, départ à la retraite).

- **PPCR :**

Maintenant que les décrets PPCR, statut des A et emploi IE CCRF sont enfin parus, les agents devraient voir le rattrapage des revalorisations indiciaires et indemnitaires liés à ces textes sur la paye du mois de juin. Le travail de gestion administrative est important et l'administration estime qu'il s'agit du temps nécessaire aux calculs des différentes situations. La situation des retraités sera traitée en même temps par le Service des Retraites de l'État (SRE).

- **Examens professionnel B en A :**

Concernant les examens professionnels pour le passage de B en A au titre de 2017 et de 2018, les dates d'ouverture des inscriptions et des épreuves sont indiquées sur GECI. Le retard pris est imputable aux délais de publication des textes PPCR.

Suite à la demande de SOLIDAIRES, la présidente de la CAP a confirmé que les frais liés aux deux déplacements seront remboursés pour les examens professionnels de B en A, l'un se tenant au titre de 2017 et l'autre au titre de 2018.

Les élus SOLIDAIRES ont lu la déclaration liminaire suivante

Madame la Présidente,

Une fois n'est pas coutume, nous allons commencer notre déclaration liminaire par une question.

A la question « allez-vous mettre fin à la politique du chiffre ? », quel ministre a répondu le 8 février dernier dans un grand quotidien du soir « Oui ». Nous ne serons plus dans une politique du chiffre et du « reporting » comme par le passé. Je préfère des policiers qui prennent le temps d'enquêter pour arrêter des délinquants plutôt que de consacrer une grande partie de leur journée à faire remonter les chiffres ? »

Vous l'aurez compris, ce n'est pas notre ministre de l'économie mais le ministre de l'intérieur, M. Gérard Collomb, qui admet enfin publiquement les limites de la politique du chiffre et du tout indicateur. Il suffirait de remplacer « policiers » par « agents CCRF » pour qu'enfin la DGCCRF retrouve la raison sur ce sujet.

L'interministérialité étant déclinée à toutes les sauces, l'espoir est donc permis et SOLIDAIRES espère que ce changement de position sera « transversalisé ».

Car qu'il s'agisse de la politique du chiffre, de la situation des effectifs ou des conditions de travail, elles n'ont jamais été autant dégradées. De nouvelles suppressions d'emplois, voire l'annonce de plan de départs « volontaires » aggraveront encore cette situation.

Lors des récentes affaires de consommation (Lactalis, Nutella/Intermarché), notre ministre et les médias ne cessent de faire référence à la DGCCRF, quelle est notre crédibilité réelle avec 2 agents en Creuse ou 4 en Ariège à l'été 2018 ?

Concernant le Comité d'Action Publique - CAP 2022, le ministre Bruno Le Maire devait présenter son projet pour la CCRF lors du conseil des ministres du 21 février dernier. Il semble qu'il y ait du retard dans les annonces, à moins que l'on nous cache quelque chose ?

SOLIDAIRES demande la transparence sur les projets de réformes portés par l'administration et le ministre, ne serait-ce que pour mettre fin aux rumeurs contradictoires qui circulent dans les directions.

Concernant les Effectifs 2018 et la suppression de 45 ETP, les élus abordent cette CAP « mutation » sans connaître les arbitrages du dialogue de gestion et des résidences qui verront leurs effectifs diminuer en raison des 45 ETP supprimés à la DGCCRF en 2018.

Difficile dans ces conditions de préparer efficacement nos propositions.

Les élus en CAP travaillent ces dernières années avec des effectifs cibles qui ne sont pas toujours validés en région, voilà que ces derniers ne sont pas mis à jour des réformes de l'an dernier. Par exemple, les inspecteurs principaux bi-départementaux apparaissent toujours en surnombre et à plein-temps à la résidence principale de leur implantation. Nous avons bien noté l'an dernier votre volonté de ne pas tenir compte de ces implantations pour effectuer les remplacements nécessaires dans ces directions où par définition le nombre

SOLIDAIRES Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Service Commun des Laboratoires

93 bis, rue de Montreuil 75011 Paris - Tél. 01 43 56 13 30

SOLIDAIRES@dgccrf.finances.gouv.fr - Site Internet : www.solidaires-ccrf-scl.org

d'agent est faible, mais il serait si simple de modifier les effectifs, et par la même occasion de les rendre facilement accessibles aux agents.

Car si l'administration a souhaité la publication des fiches de postes, on constate certaines dérives : fiches de postes généralistes, en fort surnombre par rapport aux réelles possibilités de mobilité, le bilan n'est pas brillant.

Par ailleurs, SOLIDAIRES souhaite connaître le nombre d'avis défavorables qui ont été émis par les directeurs pour une arrivée en mutation.

REPONSES DE MME OUDOT AUX DECLARATIONS LIMINAIRES

• Comité d'Action Publique - CAP 2022

Concernant les évolutions prévues dans le cadre du plan Action Publique 2022, Mme OUDOT a précisé qu'aucun arbitrage de principe n'est encore rendu pour la DGCCRF. Les propositions portées par l'administration sont identiques à celles indiquées dans les vœux de la directrice générale et lors des récentes rencontres bi-latérales avec les organisations syndicales. La présidente a indiqué que les organisations syndicales seront informées dès que les arbitrages seront connus.

• Les indicateurs

Après avoir rappelé que les indicateurs sont des outils et que, de façon générale, ils sont susceptibles d'être révisés dans leur contenu et leur chiffrage, Mme OUDOT a précisé que l'indicateur relatif au nombre de contrôle par ETP sera maintenu avec une cible à la baisse. De plus, elle a tenu à préciser comme ses prédécesseurs que l'indicateur n'était pas une fin en soi. Un indicateur permet de comparer les directions entre elles, d'avoir une vue d'ensemble à l'administration centrale et de rendre des comptes. L'administration centrale s'appuie sur ces indicateurs pour dialoguer avec les directions déconcentrées. Cependant, en pratique certains indicateurs peuvent ne pas être atteints par des directions sans qu'il y ait forcément des sanctions. In fine, le but de la directrice générale serait de remettre les agents sur le terrain.

*Pour **SOLIDAIRES**, des modifications de la structuration de la DGCCRF seraient plus efficaces (redéploiement des effectifs sur des actions de contrôle et non de pilotage, rétablissement de la chaîne de commandement...).*

• Effectifs 2018 - Suppression de 45 ETP

La baisse des ETPT a été répartie entre les différentes composantes de la DGCCRF (Administration Centrale, services nationaux et services déconcentrés).

Pour les services déconcentrés, les régions ont été informées des baisses et elles doivent désormais répartir ces dernières entre le niveau régional et les différentes DDI. L'administration centrale admet qu'elle n'est pas en avance sur la répartition, ceci étant principalement dû aux changements importants à l'administration centrale en début d'année. L'avancée des travaux semble disparate selon les régions et les propositions devraient être présentées aux CAR de juin. Aucune communication ne pourra se faire avant les validations en CAR.

• Grade de débouché Inspecteur :

Mme OUDOT a indiqué vouloir se pencher sur ce dossier mais « sans espoir infondé ». Elle a tenu à préciser que la carrière type de la fonction publique est celle des Attachés et que l'emploi d'Inspecteur Expert est déjà très atypique. Elle reconnaît qu'il ne permet pas de faire ce que l'on souhaiterait mais que c'est déjà une avancée.

SOLIDAIRES Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Service Commun des Laboratoires

93 bis, rue de Montreuil 75011 Paris - Tél. 01 43 56 13 30

SOLIDAIRES@dgccrf.finances.gouv.fr - Site Internet : www.solidaires-ccrf-scl.org

1°/ APPROBATION D'UN PROCES-VERBAL DE CAP

Le procès-verbal de la CAP du 08 mars 2017 a été adopté à l'unanimité.

2°/ EXPLOITATION DES TABLEAUX DE MUTATION AU TITRE DE L'ANNEE 2018

N.B. : De nombreuses situations personnelles d'agents ont évolué (rapprochement de conjoint, naissance) depuis janvier. Après vérification des documents fournis, l'ordre d'exploitation des tableaux a été modifié.

La liste des mutations réalisées a fait l'objet d'un envoi séparé dès la fin de la commission - Cf.Mess2018- 15 (1) du 08 mars 2018.

Pour 2018 :

- 189 agents ont déposé des demandes de mutations ;
- 141 agents avaient maintenu des vœux après les renonciations totales ou partielles ;
- Deux demandes de mutation hors tableau ont été déposées.

En amont de la CAP, les élus **SOLIDAIRES** ont étudié méticuleusement les possibilités de mouvements au regard des effectifs cibles et réels des directions et des départs en retraite déposés pour 2018.

SOLIDAIRES rappelle que les départs en retraite pris en compte pour les mutations correspondent aux dossiers effectivement déposés par les agents. Il est dommage que certains mouvements n'aient pu se faire en raison de l'absence de dépôt du dossier, alors que les agents ont fait connaître publiquement leur volonté de prendre leur retraite à une date proche. L'administration a confirmé que le dépôt de dossier de retraite devait se faire au minimum six mois avant la date de départ, mais il peut être fait plus tôt si l'agent le souhaite.

Ce travail a permis d'obtenir des mouvements supplémentaires à ceux prévus initialement par le bureau 2A.

Après débats, **57 mutations ont été prononcées (soit environ 40% des demandes).**

A la demande des élus, l'administration s'est engagée à revoir certaines situations lors des prochaines CAP. **SOLIDAIRES reste toujours très attentif à ce que à ce que l'exploitation des tableaux de mutation soit la plus large possible tout au long de l'année.**

Certains agents n'ont pas pu obtenir leur mutation malgré nos demandes, nous reviendrons sur ces dossiers lors des prochaines CAP pour obtenir un maximum de mutations.

Par contre, il est rappelé que les agents qui ne souhaiteraient plus changer de résidence en 2018, doivent le signaler au bureau 2A afin d'être supprimés des tableaux et éviter les pénalités de refus de mutation.

Les élus **SOLIDAIRES** rappellent leur opposition à l'application de la règle du maintien des deux ans en résidence qui est de plus en plus appliquée par l'administration.

3°/ TITULARISATION D'UN INSPECTEUR STAGIAIRE

Suite à la prolongation de son stage pratique, un inspecteur stagiaire a été titularisé, ayant donné entière satisfaction à sa direction de stage et de future affectation. Il est regrettable de constater que l'avis de l'école reste très négatif malgré les appréciations du directeur du stage.

4°/ EXAMEN DES RECOURS EN EVALUATION AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Un recours portant sur la révision d'un objectif, la suppression d'appréciations phraséologiques et l'attribution d'une réduction d'ancienneté a été étudié.

La CAP a émis un avis **NEUTRE**

5°/ QUESTIONS DIVERSES

- **Expérimentation départements 04/05 :**

Après 18 mois de revirements incessants, l'expérimentation du rapprochement des agents CCRF des départements des Hautes-Alpes et des Alpes de Hautes-Provence est abandonnée. L'administration n'a pas su éviter un fiasco, lié à l'absence d'entente locale. Les agents en place en font les frais et ces 2 départements sont parmi les derniers dans lesquels il n'existe aucun cadre CCRF. L'administration centrale travaille sur d'autres pistes mais n'a pas de solution à court terme.

Mais pourquoi se soucier d'une poignée d'agents, au fin fond des Alpes !!

- **Refus d'autorisations d'absence liées à des fêtes religieuses :**

Un rappel a été fait à la directrice locale. Cependant la situation ne semble pas réglée et l'administration restera vigilante sur l'application des circulaires fonction publique qui s'oppose aux directeurs.

- **Mise en place du télétravail dans les DIRECCTE :**

Malgré la sortie des textes du ministère de l'économie pour la mise en place du télétravail, de nombreuses DIRECCTE refusent de les mettre en œuvre car ceux du Ministère du Travail ne sont pas encore publiés et la circulaire permettant une application commune ne pourra paraître qu'une fois l'ensemble des textes publiés.

Dans l'attente de nombreux agents affectés en DIRECCTE se voient refuser le télétravail alors que ce droit est inscrit dans la loi.

- **Liste de postes offerts aux sorties d'école :**

La fin de la scolarité à Montpellier est programmée pour le 31 mai 2018, l'administration espère pouvoir publier la liste des postes aux alentours du 18 mai, soit avant la fin de la scolarité.

La prochaine CAP inspecteurs pourrait se tenir début septembre et concernerait les promotions de B en A.

La date de la CAP réunie pour la nomination à l'emploi des inspecteurs experts n'est pas connue et pourrait être décalée à octobre.

Les élus SOLIDAIRES CCRF & SCL

Natacha GAUDEVIN - DDPP Puy-de-Dôme - 04 43 57 10 83 natacha.gaudevin@puy-de-dome.gouv.fr

Grégory Cuq - DDCSPP Tarn et Garonne 05 63 21 18 23 gregory.cuq@tarn-et-garonne.gouv.fr

Anne-Marie ROBUSTI - DDCSPP Hautes-Alpes - 04 92 22 22 41 anne-marie.robusti@hautes-alpes.gouv.fr

Aline AUST - DDPP Moselle - 03 87 39 75 12 aline.aust@moselle.gouv.fr

SOLIDAIRES Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Service Commun des Laboratoires

93 bis, rue de Montreuil 75011 Paris - Tél. 01 43 56 13 30

SOLIDAIRES@dgccrf.finances.gouv.fr - Site Internet : www.solidaires-ccrf-scl.org